

**Municipalité de Saint-Michel-des-Saints**

**AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par

**Projet de règlement # 604-2016 relatif au PIIA**

**AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 400-1998**

- en remplaçant la marge arrière exigée de 25 mètres à 15 mètres, pour les terrains non riverains dans zones Va-3, Va-5, et Vb-4 ;
- en autorisant les bâtiments ayant des pignons à 1 versant (et toit plat) ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance du 19 juin 2017, le conseil a adopté le projet de règlement de modification no. 604-2016 (décrit ci-haut).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 21 août 2017, à 18 h 30, à la salle J.M Bellerose, 140 rue Saint-Jacques à Saint-Michel-des-Saints. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie au 441 rue Brassard, entre 9 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au vendredi.
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'être soumises à l'approbation référendaire.

**Donné à Saint-Michel-des-Saints, ce 28<sup>e</sup> jour de juillet 2017**



---

Catherine Haulard,  
secrétaire-trésorier  
directrice générale